

SEPR

GROUPE

46, RUE PROFESSEUR ROCHAIX
69003 LYON 04 72 83 27 27
www.sepr.edu

Grâce à cette taxe d'apprentissage, d'importants investissements ont pu être réalisés par la SEPR qui accueille cette année plus de 4 000 apprenants : matériel et équipements pour les filières bijouterie, photographie, métiers d'art, imprimerie, informatique...

LA SEPR REMERCIE VIVEMENT TOUTES LES ENTREPRISES QUI CONTRIBUENT AU FINANCEMENT DE CES PROJETS.

LA TAXE D'APPRENTISSAGE

La SEPR, centre régional de formation composé de 2 CFA, d'un Lycée, d'un établissement de Formation Continue et d'un Institut des métiers, bénéficie de la taxe d'apprentissage dans le cadre du financement des formations dispensées.

13% de cette taxe peuvent être versés directement à un établissement choisi par votre entreprise parmi ceux autorisés dont fait partie notre Lycée des métiers d'art et de l'image (UAI : 0690698J).



[photos prises hors contexte COVID]

FAITES LE CHOIX DE LA SEPR POUR LE VERSEMENT DE LA PART LIBÉRATOIRE AVANT LE 31 MAI 2021 !

Par cette action, vous participez à pérenniser un accompagnement de qualité des apprenants de la SEPR et soutenez les valeurs humanistes qui l'animent depuis plus de 150 ans.

EFFECTUEZ VOTRE VERSEMENT

- par **virement** sur le compte IBAN : FR76 1382 5002 0008 0047 3766 611 en précisant le motif suivant : « Taxe d'apprentissage »
- par **chèque** adressé à : SEPR, 46 rue du Professeur Rochaix 69003 LYON en indiquant le motif dans le courrier d'accompagnement.

UNE QUESTION?

Consultez la page dédiée sur notre site internet www.sepr.edu
Contactez-nous au 04 72 83 27 66 mail : taxe.apprentissage@sepr.edu